



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 août 2026

Délibération n°2026-36

L'an deux mil vingt-six le vingt-six août à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Lannéanou, légalement convoqué le vingt-et-un août deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Berger, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 10

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de Convocation : 21/08/2026

Date d’Affichage :

Date de Publication ou Notification : 01/09/2026

Présents : Patrick BERGER, Ghislaine PORCHER, Gabriel GENTRIC, René BELLOUR, Henriette GLORENNEC, Morgane GLORENNEC, Julien GUEGUEN, Jérémy LE ROCH, Alexandre ROUSSEAU.

Absents : Françoise BIZIOU

Procurations : Françoise BIZIOU à Gabriel GENTRIC

Madame Ghislaine PORCHER a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Convention d'éco-pâturage

Il est soumis au conseil municipal un projet d'éco-pâturage avec les Ecuries d'Armorique sur des terrains situés au hameau de Goarem vras, référencés au cadastre sous les numéros : C0549 et C0667.

Une convention est donc proposée afin d'encadrer cette action. La durée est de 2 ans pouvant être renouvelée. Une redevance annuelle de 60.00€ HT est demandée à l'éleveur en cas de branchement des clôtures au réseau électrique communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention présentée en annexe 1 ;

AUTORISE le maire à la signer.

Fait à Lannéanou, le 28 août 2026

Le secrétaire de séance,
Ghislaine PORCHER

Le Maire,
Patrick BERGER